

DECRET N° 2003-036 DU 11 FEVRIER 2003

Portant approbation des états financiers de
la Société Béninoise des Manutentions
Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice
clos au 31 décembre 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2001-349 du 6 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 22 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 89-339 du 29 août 1989 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 janvier 2003 ;

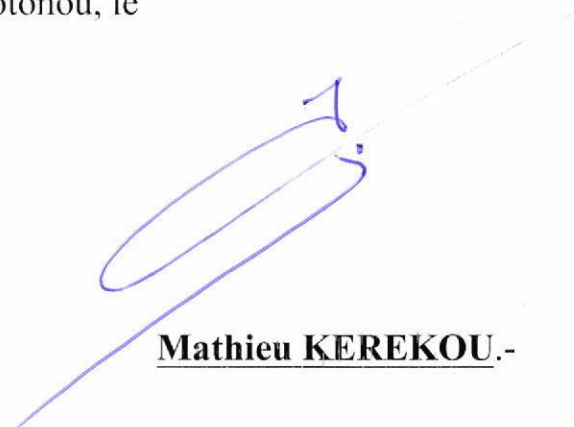
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le

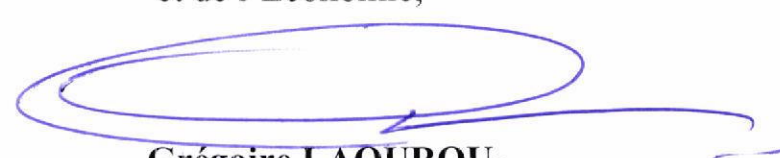
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

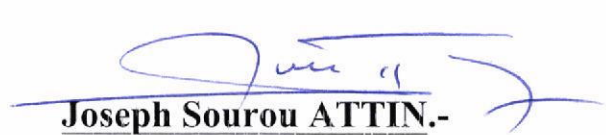
Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,


Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,


Joseph Sourou ATTIN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE 4
MTPT 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO1.